Nations Unies S/2020/616



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 juin 2020

Original : français

Lettre datée du 26 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre datée du 25 juin 2020 (S/2020/581), dans laquelle vous avez pris note de ma proposition de reconduire dans leurs fonctions les 25 juges du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux.

Le Président de l'Assemblée générale m'ayant adressé une lettre en ce sens (voir annexe I), je procéderai à la reconduction dans leurs fonctions des 25 juges du Mécanisme, dont les noms figurent dans l'annexe II de la présente lettre.

Conformément au paragraphe 2 de la résolution 2269 (2016) du Conseil de sécurité du 29 février 2016, les juges seront reconduits dans leurs fonctions pour un mandat de deux ans commençant le 1er juillet 2020 et venant à expiration le 30 juin 2022.

Je compte également reconduire le juge Carmel Agius (Malte) dans ses fonctions de Président du Mécanisme, du 1er juillet 2020 au 30 juin 2022.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) António **Guterres**

20-08616 (F) 020720 020720



Annexe I

[Original : anglais]

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre datée du 19 juin 2020 (S/2020/580) concernant la reconduction dans leurs fonctions des 25 juges du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux.

En application du paragraphe 3 de l'article 10 du Statut du Mécanisme, j'ai le plaisir de vous informer que j'approuve la reconduction dans leurs fonctions des 25 juges, dont les noms figurent dans l'annexe à votre lettre, pour un mandat de deux ans commençant le 1er juillet 2020 et expirant le 30 juin 2022, c'est-à-dire pour la durée de la prochaine période de fonctionnement du Mécanisme.

(*Signé*) Tijjani **Muhammad-Bande**

Annexe II

[Original : français]

Juges du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

M. Carmel A. Agius (Malte)

M. Yusuf Aksar (Turquie)

M. Jean-Claude Antonetti (France)

Mme Florence Rita Arrey (Cameroun)

M. Iain Bonomy (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

M. Mustapha El Baaj (Maroc)

Mme Graciela Susana Gatti Santana (Uruguay)

M. Burton Hall (Bahamas)

Mme Claudia Hoefer (Allemagne)

Mme Elizabeth Ibanda-Nahamya (Ouganda)

M. Vagn Joensen (Danemark)

M. Gberdao Gustave Kam (Burkina Faso)

M. Liu Daqun (Chine)

M. Joseph E. Chiondo Masanche (République-Unie de Tanzanie)

M. Theodor Meron (États-Unis d'Amérique)

M. Lee Gacuiga Muthoga (Kenya)

Mme Aminatta Lois Runeni N'gum (Zimbabwe/Gambie)

Mme Prisca Matimba Nyambe (Zambie)

M. Alphonsus Martinus Maria Orie (Pays-Bas)

M. Seymour Panton (Jamaïque)

M. Seon Ki Park (République de Corée)

M. José Ricardo de Prada Solaesa (Espagne)

M. Mahandrisoa Edmond Randrianirina (Madagascar)

M. Ivo Nelson de Caires Batista Rosa (Portugal)

M. William H. Sekule (République-Unie de Tanzanie)